

## Communiqué de presse

Zurich, le 5. Janvier 2024

Malgré une volatilité élevée sur les marchés financiers, Profond réalise un rendement provisoire de 4,6 pour cent et rémunère les avoirs de vieillesse de ses assurés à hauteur de 2,5 pour cent.

En 2023, malgré des fluctuations importantes sur les marchés d'actions et obligataires, Profond a pu générer une performance positive et rémunérer les avoirs de vieillesse de ses assurés à hauteur de 2,5 pour cent, nettement au-dessus du minimum légal cette année encore. Le rendement total provisoire s'élève à 4,6 pour cent et le taux de couverture provisoire est de 107 pour cent. Ces chiffres témoignent de la stabilité financière de l'institution de prévoyance, tout comme les décisions du Conseil de fondation de constituer la réserve de fluctuation de valeur et de maintenir le taux de conversion constant.

La stratégie de placement a fait ses preuves en 2023 également

Profond Institution de prévoyance rémunère les avoirs de vieillesse de ses assurés à hauteur de 2,5 pour cent. La rémunération supérieure à la moyenne a été rendue possible grâce à la stratégie éprouvée axée sur la valeur réelle, qui a permis à Profond d'atteindre en 2023 un rendement total d'environ 4,6 pour cent et un taux de couverture provisoire de 107 pour cent. Ceci malgré une année de placements marquée par des tensions politiques dans plusieurs régions du monde, la hausse des taux d'intérêt sur les marchés des capitaux et un ralentissement économique naissant. « Le résultat positif témoigne de la stabilité financière et de la résilience constantes de Profond Institution de prévoyance. Nous sommes heureux de pouvoir offrir à nos assurés, cette année encore, une rémunération supérieure au taux d'intérêt minimal fixé d'un pour cent », se félicite Laurent Schlaefli, directeur de Profond.

Stabilité et protection à long terme des prestations

Il est important pour Profond de respecter ses obligations financières à long terme et d'assurer le bien-être de ses assurés durant la retraite. Le Conseil de fondation de Profond a donc décidé d'investir une partie du rendement dans la constitution de la réserve de fluctuation de valeur et de transférer la plus grande partie aux assurés avec une rémunération des avoirs de vieillesse de 2,5 pour cent. La stabilité de Profond se manifeste également dans d'autres domaines : le nombre d'assurés a progressé pour atteindre quelque 63 000 personnes et les actifs sous gestion s'élèvent fin 2023 à environ 10,8 milliards de CHF.

A l'encontre de la tendance : le taux de conversion reste constant

En outre, le Conseil de fondation de Profond a décidé de ne pas baisser davantage le taux de conversion pour les années 2025 et 2026. Il crée ainsi des conditions claires et fiables tant pour les clients que pour les partenaires – même en période d'incertitude économique. « Cette démarche va à l'encontre de la tendance générale et reflète notre ferme conviction que notre stratégie de placement soutient ces taux de conversion. Ainsi, nos clients bénéficient de la sécurité et de la prévisibilité d'un taux de conversion plus élevé », explique Laurent Schlaefli.

Pour la 15<sup>e</sup> fois, la première place pour la rémunération la plus élevée sur dix ans

Comme le passé l'a confirmé à plusieurs reprises, la stratégie axée sur la valeur réelle, avec une part élevée d'actions et de biens immobiliers, conduit à un succès à long terme. Depuis sa création en 1991, Profond affiche un rendement annuel moyen de 4,9 pour cent et a rémunéré en moyenne les avoirs de vieillesse à hauteur de 4 pour cent. En 2023, Profond a occupé, pour la 15<sup>e</sup> fois déjà, la première place de l'étude comparative des caisses de pension du SonntagsZeitung et de Finanz und Wirtschaft pour la rémunération la plus élevée sur dix ans (2013-2022 avec une rémunération de 3,3 %), ce qui en fait la caisse de pension la plus performante de Suisse dans cette catégorie. En 2023, Profond a également remporté le prix de la meilleure qualité de service et de la communication client transparente.

#### Nouveautés pour plus de sécurité

Avec le règlement de prévoyance 2024, Profond introduit encore une fois des innovations visant à améliorer les prestations pour ses assurés et leurs survivants. Les principales modifications sont les suivantes :

1. Capital décès pour les bénéficiaires de rente de vieillesse : désormais, les survivants d'un bénéficiaire de rente de vieillesse décédé au cours des trois premières années de perception de la rente reçoivent un capital décès. Après trois ans de perception de la rente, ce capital est supprimé.
2. Capital décès pour les bénéficiaires d'une rente d'invalidité : à la suite d'une modification importante, les survivants d'un bénéficiaire de rente d'invalidité décédé reçoivent désormais un capital décès ainsi qu'un éventuel capital décès supplémentaire.
3. Capital décès en cas de départ à la retraite différé : les survivants d'une personne assurée qui a travaillé au-delà de l'âge de référence perçoivent un capital décès.

#### A propos de Profond Institution de prévoyance

Profond est l'une des plus grandes fondations collectives indépendantes de Suisse, avec plus de 63 000 assurés et des actifs sous gestion d'environ 10,8 milliards de CHF. Profond poursuit une stratégie de placement axée sur la valeur réelle dans le but d'obtenir des rendements durablement supérieurs à la moyenne sur la fortune de prévoyance de ses assurés. Profond emploie quelque 100 collaborateurs sur les sites de Zurich et de Lausanne.

Pour plus d'informations, veuillez vous adresser au service médias

IRF

Stefan Mathys

058 589 88 27

medien@profond.ch

Ce communiqué paraît en allemand, en français et en italien. En cas de différences de nature juridique entre l'original et la traduction, la version allemande fait foi.